EDITION SPECIALE

Octobre 2007

LA FORCE DE LA PAIX

ONUCI

UN DAY

24 | OCTOBRE 2007

Une ONU plus forte pour un monde meilleur

Message du Secrétaire général à l'occasion de la journée des Nations Unies

Le 24 octobre 2007

Le monde évolue dans un sens favorable à l'Organisation des Nations Unies, les personnes et les gouvernements étant plus nombreux à prendre conscience que le multilatéralisme est la seule voie envisageable dans le contexte actuel d'interdépendance et de mondialisation. Les problèmes qui se posent à l'échelle mondiale exigent des solutions de portée mondiale, et faire cavalier seul n'est plus une option valable. Qu'il s'agisse de paix et de sécurité, de développement ou de droits de l'homme, les attentes placées dans notre organisation grandissent de jour en jour.

Je suis résolu à faire en sorte que nous obtenions peu à peu des avancées sur les problèmes urgents de notre époque, en nous appuyant sur les réalisations accomplies en cours de route et en collaborant avec les États Membres et la société civile.

Pour y parvenir, il faut renforcer la capacité de l'ONU de jouer pleinement son rôle en matière de prévention des conflits ainsi que d'instauration, de maintien et de consolidation de la paix. Il faut également intensifier les efforts que nous déployons en faveur du désarmement et de la non-prolifération.

En parallèle, nous devons redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en Afrique. Je m'emploierai à mobiliser les volontés politiques et à faire en sorte que les dirigeants s'acquittent de leurs engagements en matière d'aide, de commerce et d'allégement de la dette.

Par ailleurs, je continuerai de faire tout ce qui est en mon pouvoir pour stimuler l'adoption au niveau mondial de mesures énergiques de lutte contre le changement climatique. C'est tout naturellement à l'ONU que peut s'ériger un consensus sur cette question urgente, comme nous l'avons vu lors de la réunion de haut niveau organisée il y a un mois en marge de l'Assemblée générale.

Les nombreux dirigeants qui y ont participé ont envoyé un signal sans équivoque en prévision des négociations qui doivent se tenir à Bali (Indonésie) en décembre dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques : le statu quo n'est plus possible, c'est pourquoi nous devons créer une dynamique parmi les pays industrialisés et en développement pour garantir l'obtention de résultats. Protéger le climat au bénéfice des générations actuelles et futures est dans l'intérêt de tous.

Si la sécurité et le développement sont deux piliers sur lesquels reposent les activités de l'ONU, les droits de l'homme forment le troisième. Je travaillerai avec les États Membres et la société civile à la concrétisation du principe de la responsabilité de protéger les populations contre le génocide, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité, de façon à assurer une intervention rapide en pareils cas.

Ban Ki-moon

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU)

Qu'est-ce que l'ONU ?

L'Organisation des Nations Unies a été fondée juste après la seconde guerre mondiale par 51 pays qui voulaient consolider le retour de la paix et construire ensemble un avenir plus juste.

Aujourd'hui, il y a 191 pays membres de l'ONU, c'est-à-dire la presque totalité du monde. Tous ces pays grands ou petits, riches et pauvres- ont leur mot à dire et ont une voix et un vote à l'Assemblée générale de l'ONU. Puisqu'ils sont souverains et indépendants, ce sont eux qui décident de ce que l'ONU peut faire : elle est leur instrument.

" Afrique : Environ 65% du budget de maintien de la paix de l'ONU est consacré à l'Afrique. Mais, pour maîtriser le problème des conflits de ce continent, il faut s'attaquer à ses causes profondes. Il faut donc que le maintien de la paix soit assorti de processus politiques destinés à régler les conflits, et il faut accorder au développement un rang de priorité élevé afin d'implanter solidement une paix durable. "

Le Sécrétaire-Général des Nations Unies, Ban Ki-Moon

L'ONU et sa famille d'organisations mènent des actions extrêmement variées qui nous touchent tous d'une façon ou d'une autre. Ainsi par exemple, des membres du personnel de l'ONU s'engagent-ils dans la surveillance d'un cessez-le-feu, dans l'organisation d'une élection, dans l'acheminement des secours pour les victimes d'une catastrophe naturelle, ou encore dans la coordination de la lutte contre le sida.

L'ONU a quatre objectifs principaux :

- Maintenir la paix partout dans le monde
- Développer des relations amicales entre les nations
- Réaliser la coopération internationale pour résoudre les problèmes de pauvreté, d'éducation ou d'injustice
- Offrir aux nations un point de rencontre pour faciliter la réalisation de ces objectifs

Quelques faits :

Les pays membres de l'ONU sont convaincus que, comme dans une famille, la sécurité de l'un d'entre eux est l'affaire de tous les autres.

L'ONU est unique en tant que véritable parlement des nations.

Les gens qui travaillent à l'ONU interviennent dans le monde entier pour faire avancer la paix, le développement, les droits de l'homme, l'humanitaire, et le droit international.

Les anciens adversaires invitent l'ONU pour qu'elle les aide à préparer ensemble un avenir de paix dans lequel la population puisse retrouver les joies d'une vie normale.

Il existe à présent sept missions de maintien de la paix en Afrique, dont l'ONUCI

L'ONU, ses programmes et ses fonds, forment avec les institutions spécialisées, le "système des Nations Unies".

Comment est organisée l'ONU ?

L'ONU dispose de six organes principaux, dont cinq se trouvent au Siège de l'ONU à New York - l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Conseil de tutelle et le Secrétariat.

Le sixième organe, la Cour internationale de Justice, se trouve dans la ville de La Haye aux Pays-Bas.

Les Nations Unies ont aussi créé des programmes et des fonds, tels que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui œuvrent à l'amélioration de la situation économique et sociale des peuples du monde entier.
Le Fonds Monétaire International, la Banque mondiale et 13 autres organisations indépendantes, appelées "institutions spécialisées", sont aussi reliés à l'ONU dans le cadre d'accords de coopération.

A QUOI SERT L'ONU ?

En près de 60 ans, l'ONU a montré à quoi elle pouvait servir :

" Etre un lieu d'échanges dont se dégage un programme pour l'humanité tout entière ;
Trouver un consensus sur les questions qui divisent ;
Fixer des normes de conduite pour les pays ;
Servir d'intermédiaire objectif ;
Séparer les parties qui se battent ;
Aider à rendre justice aux victimes de la discrimination ;
Apporter une aide humanitaire et donner accès à la nourriture, aux médicaments, à l'éducation et aux soins de santé;
Améliorer les conditions de vie et faire reculer la pauvreté ;
Appliquer un programme de développement ambitieux."

Le Sécrétaire-Général des Nations Unies, Ban Ki-Moon

ABENGOUROU 94.7 MHZ
ABIDJAN 96 MHZ
BANGOLO 93.7 MHZ
BONDOUKOU 100.1 MHZ
BOUAKE 95.3 MHZ
BOUNA 102.8 MHZ
DALOA 91.4 MHZ -
DANANE 97.6 MHZ
DAOUKRO 94.7 MHZ
DUEKOUE 104.4 MHZ
FERKE 104.4 MHZ
GUIGLO 93.7 MHZ
KORHOGO 95.3 MHZ
MAN 95.3 MHZ
SAN PEDRO 106.3 MHZ
SEGUELA 95.3 MHZ
ODIENNE 95.3 MHZ
YAMOUSSOUKRO 94.4 MHZ
ZUENOULA 93.7 MHZ...

LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES EN CÔTE D'IVOIRE

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Le PNUD est le réseau mondial du système des Nations Unies pour le développement qui préconise le changement et relie les pays aux connaissances, expériences et ressources, afin de les aider à construire un monde meilleur. En Côte d'Ivoire, comme dans les autres pays, les ressources mises à disposition par le PNUD sont des subventions pour le développement.

Dans le cadre de son programme de gouvernance institutionnelle, le PNUD appuie le Gouvernement ivoirien dans son processus de sortie de crise par le biais de projets de promotion de la paix, et de renforcement des capacités. Ces interventions devraient être couronnées par la mise en place d'institutions représentatives et consensuelles à travers des élections libres, transparentes et inclusives.

Conformément à son engagement de promouvoir le dévelop-pement humain durable, le PNUD poursuit également son assistance dans le domaine de la réduction de la pauvreté en Côte d'Ivoire.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

L'OMS a pour but d'amener l'état de santé de tous les peuples du monde au niveau le plus élevé possible. En Côte d'Ivoire, l'OMS s'engage, tous les deux ans, auprès du Gouvernement, à assurer le plaidoyer pour un partenariat plus fort et mobiliser les ressources nécessaires au développement des programmes de santé. Cela se traduit par la rédaction conjointe d'un document de coopération dit " Plan d'Actions Opérationnelles ".

L'OMS apporte au Gouvernement ivoirien l'appui nécessaire pour faire face aux besoins dans la période post-crise et à un souci de reconstruction du système sanitaire. Parmi les domaines couverts par cet appui figurent : la surveillance intégrée des maladies transmissibles, le renforcement des systèmes de santé avec un accent particulier sur la revitalisation des districts de santé, la lutte contre le VIH/SIDA, et l'amélioration de la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent.

L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)

La FAO est un organisme spécialisé dans les domaines de l'agriculture, la foresterie, la pêche, l'élevage, l'alimentation et la nutrition, etc. Elle compte 187 Etats membres et une organisation membre, l'Union Européenne. En Côte d'Ivoire, la FAO a exécuté plusieurs projets dans ses différents domaines de compétence, dont la mise en place d'un observatoire et le renforcement des activités agrométéorologiques, l'appui à la législation forestière, la fourniture d'urgence d'intrants agricoles (petit outillage, semences de riz, de maïs et de légumes) aux populations affectées par la crise dans les régions du Nord, du Centre et de l'Ouest, ainsi que l'appui à la préparation d'un programme national d'investissement à moyen terme et à la formulation de projets pour la mise en œuvre du Programme de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDAA) du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique.(NEPAD)

Le bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA)

Le Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA - sigle anglais) a été créé par l'Assemblée Générale de l'ONU afin de coordonner une réponse humanitaire commune lorsqu'une crise d'urgence et complexe nécessite l'intervention d'un grand nombre d'intervenants sous la direction de l'ONU et dépasse les moyens et le mandat d'une seule agence. Le Bureau d'OCHA en Côte d'Ivoire a pour mission première d'appuyer et soutenir l'action du Coordonnateur Humanitaire. Pour remplir sa mission principale de coordination humanitaire, OCHA a mis en place un mécanisme de coordination centré principalement autour du Comité de Coordination Humanitaire Inter-Agences, un centre de décision pour les questions de politique et de stratégie humanitaire qui a pour membres les agences et les organisations humanitaires spécialisées dans les secours d'urgence et de post urgence.

L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

L'OIM a pour but d'offrir des réponses humaines aux défis posés par les migrations. En Côte d'Ivoire, elle est intervenue dans le contexte de l'action humanitaire pour la protection et l'aide d'urgence aux ressortissants de l'Afrique de l'Ouest et autres migrants affectés par le conflit. Plus de 7,300 personnes ont ainsi reçu une assistance au retour dans leur pays d'origine. L'OIM gère un centre d'accueil pour des personnes déplacées à Guiglo. Ce centre fonctionne grâce à un financement d'ECHO, à l'aide alimentaire du PAM, et en partenariat avec OCHA, le HCR, l'UNICEF et des ONG internationales.

Le Programme Alimentaire Mondial (PAM)

La mission du PAM consiste à utiliser l'aide alimentaire pour soutenir le développement économique et social, à satisfaire les besoins alimentaires d'urgence des réfugiés ainsi que l'appui logistique y afférent, et à favoriser la sécurité alimentaire dans le monde. En Côte d'Ivoire, le but du PAM est de contribuer à la stabilité de la sécurité alimentaire du pays et des ménages à travers les interventions en aide alimentaire qui soutiennent la diminution des conflits, préservent les patrimoines humains et productifs et encouragent les perspectives de redressement.

Le PAM assiste les réfugiés, les personnes déplacées, les retournés internes et d'autres populations affectées par la guerre avec des rations générales ou des vivres contre travail. Il assiste les groupes vulnérables - tels que les enfants sous-alimentés et les malades hospitalisés - par le biais d'ONG médicales. Le PAM a un vaste programme d'alimentation scolaire en Côte d'Ivoire.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Le HCR est l'organisme chargé de protéger et d'aider les réfugiés du monde entier. Il a pour mission de leur apporter une protection internationale, donc de veiller à ce qu'aucun réfugié ne soit forcé de retourner dans un pays où subsistent des dangers.

Le HCR est venu en Côte d'Ivoire à la fin des années 80 pour aider le gouvernement ivoirien à accueillir sur son sol les réfugiés libériens qui fuyaient la guerre dans leur

pays. Pour accomplir sa mission, le HCR travaille en étroite collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères à travers le Service d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides (SAARA). Le HCR travaille également avec des ONG nationales et internationales et les autres agences du système des Nations Unies.

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)

L'UNICEF a pour mandat de veiller au respect et à l'application de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) ratifiée par la quasi-totalité des Etats, dont la Côte d'Ivoire. Ses activités en Côte d'Ivoire visent à contribuer à la création de conditions favorables à la survie, à la croissance et au développement de la femme et de l'enfant afin de réduire la mortalité maternelle, infantile et infanto-juvénile, à assurer au plus grand nombre d'enfants l'accès à une éducation de base de qualité, tout en éliminant les disparités entre filles et garçons, et à contribuer à protéger les enfants contre toutes les formes d'abus, de violence, d'exploitation et de discrimination.

D'autres domaines d'intervention de l'UNICEF sont la prévention du VIH/SIDA, la prise en charge des femmes et enfants affectés par le VIH/SIDA, l'amélioration de l'accès à l'eau potable et de l'infrastructure sanitaire et le soutien des programmes sectoriels en matière de planning, exécution, suivi et évaluation des activités.

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)

Le FNUAP apporte son appui à la Côte d'Ivoire à travers plusieurs cycles de programmes. Le Cinquième Programme de coopération 2003-2007 appuyé par le FNUAP en Côte d'Ivoire s'inscrit dans trois axes stratégiques du Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF): la lutte contre la pauvreté ; la prévention du VIH/SIDA ; la gouvernance et les droits humains.

Ce programme vise à appuyer les efforts de la Côte d'Ivoire pour réduire la pauvreté et améliorer de façon équitable la qualité de vie et le bien-être des divers groupes de population.

Le Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)

Pour faire face à l'épidémie mondiale du SIDA et ses multiples facettes, les institutions des Nations Unies ont uni leurs efforts en créant l'ONUSIDA, une initiative novatrice de l'ONU qui s'appuie sur l'énergie et les compétences de chacun de ses membres et les incite à prendre des mesures coordonnées et concertées. En Côte d'Ivoire, l'ONUSIDA appuie les activités de prévention et de prise en charge du VIH/SIDA. Elle apporte un soutien institutionnel et de renforcement des capacités techniques, organisationnelles et gestionnaires des associations et ONG de lutte contre le VIH/SIDA. L'ONUSIDA contribue notamment au développement et au renforcement de la diffusion de l'information par la mise en place d'un système opérationnel de collecte et de gestion des données.

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

L'UNESCO a pour objectif de construire la paix dans l'esprit des hommes à travers l'éducation, la science, la culture et la communication. Assurer l'éducation des enfants en période de conflit ou de post-conflit est un défi majeur pour l'Unesco. Dans ce cadre, l'Unesco et le PNUD ont élaboré, à la demande du gouvernement ivoirien, un plan d'action pour la réhabilitation et la reconstruction des enseignements en Côte d'Ivoire. Ce plan reprend principalement les préoccupations de l'ensemble des départements ministériels intervenant notamment dans les domaines de l'éducation, de la recherche scientifique et de la jeunesse.

La Banque Mondiale

La Banque, qui est l'un des principaux bailleurs d'aide au développement, appuie les efforts que déploient les gouvernements des pays en développement pour construire des écoles et des centres de santé, procurer eau et électricité, combattre les maladies et protéger l'environnement. Elle n'est pas une " banque " au sens commun du terme. Elle est l'une des institutions spécialisées des Nations Unies et compte 184 pays membres. Ces derniers sont responsables conjointement du financement de l'institution et de la manière dont ses fonds sont utilisés.

Le Fonds monétaire international (FMI)

Le FMI est un organisme spécialisé du système des Nations Unies, créé dans le but de promouvoir le bon fonctionnement de l'économie mondiale et en particulier assurer la stabilité du système monétaire et financier international. Pour atteindre ses objectifs, le FMI exerce trois fonctions essentielles : surveillance, assistance technique et opérations de prêts. La surveillance désigne un dialogue que le FMI entretient régulièrement avec chaque État membre et les conseils de politique économique qu'il leur fournit. En principe, une fois l'an, le FMI évalue en profondeur la situation économique de chaque pays membre. Depuis 1984 la Côte d'Ivoire a bénéficié des ressources financières du Fonds pour un montant total de plus de 540 milliards de FCFA, ainsi que de l'assistance technique du Fonds, notamment en matière de procédures budgétaires et d'élaboration des statistiques de balance des paiements et des comptes nationaux.

Organisation Internationale du Travail (OIT)

L'OIT est la seule institution tripartite du système des Nations Unies. Son but est que " chaque femme et chaque homme puissent accéder à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité ". Son principe fondamental est qu'il ne peut avoir une paix durable sans justice sociale. En Côte d'Ivoire, ses domaines d'intervention ont été notamment la lutte contre la réduction de la pauvreté, la lutte contre le trafic des enfants, la lutte contre le travail dangereux et l'exploitation des enfants, la promotion de l'emploi, la mobilisation des ressources pour la démobilisation, la réinsertion/réhabilitation et la reconstruction. L'OIT a également contribué à l'élaboration d'un plan national d'action de la femme. Il est à noter que le plaidoyer de l'OIT auprès du Gouvernment ivoirien a amené celui-ci à ratifier en 2003 les Conventions 182 et 138 sur le travail des enfants et l'âge minimum des activités professionnelles.

Adapté du site web du SNU en Côte d'Ivoire]

LES IVOIRIENS SE PENCHENT SUR LA PAIX SOUS L'ÉGIDE DE L'ONU

Une table ronde organisée par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, l'ONUCI, sur le thème de " La Paix, condition de développement en Côte d'Ivoire " a figuré parmi les principaux événements marquant la commémoration de la Journée internationale de la Paix, le 21 septembre 2007, en Côte d'Ivoire.

Cette activité a permis notamment à des représentants de la société civile ivoirienne d'échanger sur les moyens de surmonter la crise qui frappe leur pays depuis cinq ans et, surtout d'instaurer une paix durable. D'une manière générale, les participants, venus d'horizons divers (associations de la société civile, chefs traditionnels, universitaires, etc.…), ont souligné la nécessité de jeter les bases d'une société régie par de meilleurs rapports entre ses diverses composantes.

Dans cette optique, plusieurs pistes ont été proposées, dont une meilleure prise en compte des jeunes dans le développement national, la participation des femmes dans la prise de décisions aux niveaux national et sectoriel, l'établissement d'un contrat social national, l'instauration d'un état de droit et la valorisation des modes de gouvernance africaines ainsi que les mécanismes de prévention et de règlement de conflit traditionnels.

Une partie intégrante des efforts de l'ONUCI pour promouvoir la paix

Au-delà de la commémoration de la journée internationale, la table ronde faisait partie des activités organisées par l'ONUCI dans le but de promouvoir la paix en Côte d'Ivoire en vertu du mandat que le Conseil de Sécurité des Nations Unies a conféré à la Mission. Il s'agissait, pour l'ONUCI, de donner à des représentants de la société civile ivoirienne une plate forme pour se pencher sur les contours d'une paix durable.
Soucieux de permettre à la population d'entendre les idées échangées lors de la table ronde, l'ONUCI a organisé la diffusion de celle-ci sur les ondes de sa radio, ONUCI FM, tout comme elle le fait pour les autres activités de promotion de la paix, dont les forums qu'elle organise pour la société civile dans diverses localités du pays, ainsi que ses caravanes d'information et de sensibilisation dans les communautés et les établissements scolaires.

Les débats ont été animés par un panel modéré par M. Modem Lawson, Conseiller Politique Principal et Chef de la Division Politique par intérim de l'ONUCI, et composé de personnalités qui se sont distingués dans divers domaines.

Les effets tangibles et intangibles de la crise

Le fait que la crise qui a débuté le 19 septembre 2002 a eu des effets marquants est une évidence qu'aucun des participants n'a niée. Sur le plan économique, les répercussions négatives ont été mises en exergue par M. Kouassi Kouadio Clément, Vice Président de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGE-CI). Prenant son organisation comme exemple, il a fait remarquer que depuis 2002, le nombre d'entreprises membres de la CGECI a connu une importante baisse de plus de 600 en 2002, à 400 en 2007. Leur chiffre d'affaires, qui totalisait 5.400 milliards de francs CFA il y a cinq ans, est descendu à 5.089 milliards de FCFA, tandis que les salaires touchés chaque année par l'ensemble de leurs employés ont chuté de plus de 136 milliards de FCFA à 90 milliards de FCFA. " Du fait de la crise, le taux de pauvreté est passé de 38% avant la crise à 47% aujourd'hui ", a-t-il noté.

La crise qu'a connue la Côte d'Ivoire a eu des séquelles dans d'autres domaines. La cohésion sociale a été entamée, des milliers de personnes ont été déplacées, l'éducation publique a été affectée à tous les niveaux tout comme l'accès aux services de santé, pour ne citer que quelques-uns des effets négatifs de la crise actuelle.

En finir avec la marginalisation des femmes

A travers le monde, les femmes figurent parmi les groupes qui souffrent le plus des conflits que, très souvent elles n'ont ni commencées ni alimentées. Qui plus est, elles sont généralement tenues à l'écart dans la recherche des solutions. La Côte d'Ivoire n'échappe pas à cette règle. Mme Léopoldine Coffie-Tiézan, Prési-dente du Réseau International pour les Actions Affirmatives (RIFAA), a souligné qu'il faut en finir avec la marginalisation des femmes qui, malgré leur contribution au développement national, " sont généralement exclues du processus de prise de décision ".
Pour Mme Coffee, " le respect et l'application effective des engagements, des accords de paix et de développement durable pris par les gouvernants permettront l'épanouissement de la femme en Côte d'Ivoire. Cela contribuerait, à son tour, à jeter les bases d'une paix durable, a-t-elle indiqué, tout en rappelant que " la paix n'est pas une donnée naturelle : elle se conçoit, se cultive, s'entretient et se vit à travers le comportement, la tolérance, l'acceptation du prochain, les concessions réciproques, le dialogue, l'entente et l'amour ".

C'est aussi " un processus positif, dynamique, participatif que favorise le dialogue et le règlement des conflits dans un esprit de compréhension et de coopération mutuelle. "

Les violences faites aux femmes et aux enfants pendant la crise

Pour Mme Constance Yai, fondatrice de l'Association Ivoirienne pour la Défense des Droits des Femmes (AIDF), les crises, conflits et drames vécus ont rendu bon nombre d'Ivoiriens insensibles à la douleur de l'autre et à la violence, y compris les violences subies par les groupes vulnérables. " Les violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants pendant la crise m'apparaissent comme quelque chose de fondamentalement dramatique, et ce qui me parait dramatique c'est l'indifférence collective ", a noté Mme Yahi. " La Côte d'Ivoire est le pays par excellence où l'indifférence s'est installée, où on a l'impression que nous vivons notre propre histoire comme s'il s'agissait d'un film, " a-t-elle ajouté. " Il s'agit de nos sœurs, il s'agit de nos mères, il s'agit de nos filles, il s'agit de nos fils, de nos enfants qui ont été violentés sur toute l'étendue de la surface nationale.

Il est grand temps que la question des violences faites aux femmes figure dans l'agenda des hommes et des femmes dirigeants de la communauté nationale, a-t-elle recommandé. Elle a aussi préconisé la promotion des solidarités entre les classes et groupes sociaux, la mise en place d'une politique de prise en compte des victimes des discriminations et des laissés-pour-compte, et des actions destinées à favoriser la cohésion sociale. " Il

faut donner priorité à la question des conditions de retour des populations déplacées de guerre, un thème négligé, " a souligné Mme Yahi. " Les populations déplacées doivent être rassurées sur les conditions de sécurité. "

Une commission permanente sur les litiges fonciers

La question du retour des déplacés est également liée à celle des conflits fonciers, qui figurent parmi les facteurs à l'origine des déplacements de populations en Côte d'Ivoire, tout comme la crise politico-militaire. " Les litiges fonciers constituent un gros problème dans le débat sur la résolution de la crise ivoirienne ", a fait remarquer Mme Yahi. " Il est temps, grand temps, qu'une commission permanente sur cette question soit mise en place, commission permanente qui prenne en compte les chefs traditionnels, les populations des zones concernées, " a-t-elle recommandé. " Il ne s'agit plus pour les politiques de s'asseoir et de se mettre d'accord sur une prétendue résolution de la crise sur la question du litige foncier. "

Plaidoyer pour l'implication de la société civile

L'implication des chefs dans la recherche de réponses à la question foncière fait partie d'un plaidoyer plus général pour l'inclusion de la société civile dans la recherche de solutions aux défis qui se posent à la nation. Il faut mettre fin à " l'ostracisme dont est victime la société civile ", en instaurant un véritable dialogue et sans vassalité entre les organisations de la société civile, les groupements d'intérêt, les organisations de masse, les partis politiques et l'Etat ", a proposé Mme Yahi. " Dans un pays divisé et tourmenté, accepter la présence de personnalités indépendantes, d'organisations de la société civile dans la recherche de la paix pourrait être un puissant levier qui nous conduirait inévitablement vers la paix".

Un tel dialogue a également été proposé par M. Patrick Ngouan, Président de la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO), qui a annoncé que la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI), dont il est le coordinateur, projette d'organiser des journées de consensus national impliquant toutes les forces vives de la nation. L'objectif de cette concertation nationale, prévue pour le mois de novembre 2007, sera " d'adopter un large consensus sur les modalités de sortie de crise et de réconciliation véritable et jeter les bases d'une véritable renaissance de la Côte d'Ivoire à travers le développement d'un nouveau contrat social ", a-t-il expliqué.

L'importance de la bonne gouvernance et d'un Etat de Droit

Une des bases de cette renaissance, et de ce contrat social, est la reconnaissance de la place de la société civile dans le processus socio-politique, a-t-il noté. Il a aussi souligné l'importance de l'assainissement de l'environnement juridique et économique, le renforcement de la lutte contre la pauvreté et l'insécurité, le développement d'un code de conduite entre les partis politiques, et l'adoption de nouvelles règles de gouvernance.

Un aspect clef de la bonne gouvernance est la lutte contre l'impunité. Pour Mme Constance Yahi, " il n'est plus question de fermer les yeux sur des actes graves, des actes criminels qui sont perpétrés contre la population, qui sont perpétrés contre l'Etat ".

La lutte contre l'impunité, la recherche de la bonne gouvernance, la création d'un bon environnement juridique font tous partie de la construction d'un Etat de droit, une condition sine qua non pour bien asseoir la paix, a noté M. Ngouan, tout en expliquant que l'Etat de droit " est un Etat ou règnent la démocratie et le respect des droits de l'homme ". Pour arriver à un Etat de droit, il faut libérer l'Etat des partis politiques et assainir l'administration publique, mais aussi faire une éducation à la base, à la citoyenneté, a-t-il souligné. Parmi d'autres recommandations, il a proposé l'instauration d'un contrôle citoyen sur la gestion des ressources nationales et le renforcement de la société civile en vue de son émancipation pour faire d'elle un contre-pouvoir à la classe politique.

Quelques conditions préalables pour relever le défi du développement économique

Sur le plan socio-économique, des participants ont mis en exergue la liaison entre l'activité économique, l'emploi et la paix. Les opérateurs économiques ne pourront jouer pleinement leur rôle de moteurs du développement économique que lorsqu'un certain nombre de conditions seront réunies. Parmi celles-ci, il a noté que le peuple doit rester vigilant, et surtout étouffer, les crises qui pourraient menacer la paix et la sécurité des biens et des personnes. Les hommes politiques doivent œuvrer pour l'épanouissement du peuple et le développement du pays et arrêter de manipuler les populations. L'Etat doit créer des conditions favorables à un développement durable.

L'activité économique et l'occupation des jeunes comme gages de la paix

C'est dans ce contexte que la problématique des jeunes se pose. En traçant les contours du développement et des conditions qu'il requiert, les participants ont également mis l'accent sur la nécessité de leur inclusion dans la recherche de la paix, définie par M. Kouassi Arthur Alloco, juriste, comme " un processus dynamique qui doit être nourri par la volonté et le souci du mieux être, la volonté de créer et de développer plutôt que de détruire. " Si les jeunes sont occupés, s'ils sont impliqués dans des activités économiques, a-t-il postulé, cela est un gage de stabilité parce que " l'être humain a du mal à détruire ce qu'il a crée et développé à la sueur de son front. " Par ailleurs, l'activité économique préserve les jeunes de la misère et de la manipulation, sources de la plupart des conflits, a fait remarquer M. Alloco. Or l'activité économique a besoin de paix.

Pour garantir un avenir paisible aux Ivoiriens, il faut guérir la jeunesse mentalement et la préparer mentalement à emprunter le chemin de la paix et du progrès continu, a-t-il souligné. De leur côté, les jeunes devront " renoncer à cette attitude alimentaire systématique qui fait d'eux non plus des êtres pensants, mais des bêtes de somme ".

Il a aussi rappelé que le règlement d'un conflit nécessite que les parties belligérantes acceptent de se faire confiance car la confiance est un catalyseur de paix.

Puiser dans la culture et l'organisation sociale et les valeurs africaines

M. Amoa Urbain, Recteur de l'Université Charles-Louis de Montesquieu d'Abidjan, a abordé la question de la paix sur le continent africain en général. A son avis, l'organisation sociale et mode de gouvernance hérités de l'Afrique ancienne - le village, la chefferie et la démocratie consensuelle - doivent être pris en compte dans la préparation d'un avenir de paix. Il en va de même pour les mécanismes culturels traditionnels tels la palabre africaine et les alliances ethniques.

Prenant l'exemple de la palabre, il a expliqué qu'elle donne à chacun l'occasion d'exorciser la parole et les comportements pour parvenir à un consensus. Les alliances, elles, aident à prévenir les conflits mais à condition qu'elles soient accompagnées de vertu. " Il faut aller rapidement vers la pratique vertueuse des alliances inter-ethniques ou interculturelles, a recommandé M. Amoa.

Il a également recommandé la mise en œuvre d'actions relatives aux valeurs et civilisations africaines, tout en prônant la traduction de celles-ci en programmes d'enseignement de la maternelle à la formation professionnelle. Il a aussi soulevé la nécessité de briser les barrières linguistiques.

Les communautés villageoises et urbaines devraient être étudiées et organisées sur le modèle des villages africains, selon M. Amoa. Il a aussi recommandé la création dans chaque pays africain d'une chambre des rois et des chefs d'Afrique, une chambre des institutions coutumières d'Afrique en remplacement ou en renforcement des conseils économiques et sociaux en vue d'une meilleure prise en compte des modes de gouvernance africaines. Cette chambre serait un organe de concertation, de médiation et de résolution de conflits. Elle serait représentée dans toutes les collectivités locales de l'administration territoriale et siègerait comme un organe consultatif privilégié auprès de l'Union Africaine, de l'UNESCO et de l'ONU, a-t-il suggéré. Il a aussi recommandé " la décolonisation des religions et des pratiques spirituelles africaines en vue de la libération totale de l'âme noire ".

Le rôle de la communauté internationale

Les participants avaient des perspectives différentes en ce qui concerne le rôle dévolu à l'ONU dans la recherche de la paix durable en Côte d'Ivoire et en Afrique. Pour M. Constance Yahi, " la communauté internationale n'a pas le droit de lâcher […] le peuple de Côte d'Ivoire. Oui, nous la remercions mais nous insistons sur le fait qu'elle ne doit pas se retirer précipitamment parce que cela est le gage d'un gâchis total et d'un retour à la case départ. Il faut organiser tout cela avec précaution. " Un autre participant a demandé à l'ONU de prendre des mesures contre les vendeurs d'armes, qui alimentent les conflits en Afrique en fournissant des armes aux belligérants. Pour sa part, M. Amoa Urbain a accusé l'ONU de nuire, dans certaines circonstances d'urgence, aux libertés des nations, et il a demandé " l'allègement du poids de la communauté internationale, symbolisé par l'ONU, sur les souverainetés nationales ".

Cependant, M. Modem Lawson de l'ONUCI, a fait remarquer que les Nations Unies ne sont pas une entité isolée, et que, en tant que membre de l'ONU, la Côte d'Ivoire participe aux prises de décision au sein de l'organisation, tout comme les autres pays membres.

POÈMES ET MESSAGES DE PAIX

Lors de la commémoration de la Journée internationale de la paix, le 21 septembre 2007, des membres civils et militaires de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, ainsi que des fonctionnaires des agences onusiennes, basés à San Pedro, dans le sud-ouest du pays, ont recueilli des messages de paix écrits par la population.

En voici quelques exemples:

La paix se gagne! La paix s'arrache! La paix a un prix !

Désarmons nos cœurs et faisons chemin vers la paix!

Faire la guerre, c'est être fort. Faire la paix, c'est être puissant !

L'ONUCI pour une Cote d'Ivoire en paix !

Votons pour la paix!

United for peace and election!

Une paix durable passe par des élections libres et équitables !

There is no way to peace; peace is the way!

Pour et au nom des enfants innocents, vivons dans la paix !

Si la guerre marque la fin de la paix, la paix devrait marquer la fin de la guerre !

La plus grande richesse d'une nation est dans la paix !

Les braves pour faire la guerre seront nobles de faire la paix !

Il nous semble que l'on ne va pas bien loin sans la paix. Cette paix dont le chemin est un long parcours semé d'embûches à surmonter et qui nécessite pour y arriver, que l'on fasse des sacrifices, à travers une certaine idée de la culture de la tolérance, du pardon, de l'acceptation de l'autre avec ses différences, et, pour finir, du don de soi, pour un monde sans conflits !

La paix n'est pas un luxe; c'est un droit pour chaque être humain !

L'ONUCI APPUIE LE PROCESSUS DE OUAGADOUGOU TOUT EN AIDANT À ALLÉGER LES BESOINS

L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a été déployée pour aider le pays à retrouver la paix. A cette fin, et en vertu de la résolution 1765 du Conseil de Sécurité de l'ONU, la mission appuie la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou du 4 mars 2007 entre le Président Laurent Gbagbo et le Secrétaire Général des Forces Nouvelles, Guillaume Soro.

L'une des tâches principales que le Conseil de Sécurité a confiées à la mission suite à l'Accord de Ouagadougou est la certification du processus électorale. Cette tâche est dévolue au Représentant spécial du Secrétaire Générale des Nations Unies, qui " certifiera que tous les stades du processus électoral fourniront toutes les garanties nécessaires pour la tenue d'élections présidentielle et législatives ouvertes, libres, justes et transparentes ".

Pour lui permettre de s'acquitter de cette mission, le Représentant Spécial est soutenu par une cellule de certification, une instance autonome au sein de l'ONUCI.

En plus des élections, l'ONUCI doit appuyer les autres volets du processus de paix, à commencer par les audiences foraines. Des équipes de l'ONUCI observent les audiences foraines, et la mission a mis en place un bureau qui centralise les informations recueillies par les observateurs. La mission apporte un appui au centre de commandement intégré, notamment dans la mise en œuvre du programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

Parmi les autres domaines dans lesquelles l'ONUCI doit apporter son appui figurent :

- le rétablissement de l'administration de l'Etat sur toute l'étendue du territoire ;

- les processus d'identification et d'inscription des électeurs sur les listes électorales (qui font partie du processus électoral) ;

- l'instauration d'un environnement politique positif ;

- la protection et la promotion des droits de l'homme et

- le processus de relèvement économique de la Côte d'Ivoire.

Les bataillons de l'ONUCI effectuent des centaines de consultations par jour.

Entre temps, l'ONUCI continue de s'acquitter des autres tâches héritées des résolutions précédentes du Conseil de Sécurité.

La force de l'ONUCI ainsi que les observateurs militaires et la police de l'ONU (UNPOL) continuent de faire des patrouilles quotidiennes pour aider à assurer la sécurité des civils dans leurs lieux de déploiement et dans la limite de leurs moyens.

La vérification du respect par les parties des embargos sur les armes et sur les diamants constitue un aspect clef du travail de la mission. Il en va de même pour la promotion du processus de paix, à travers l'implication des chefs traditionnels et d'autres composantes de la société civile dans l'effort de paix et de réconciliation qui est en cours.

En plus des missions opérationnelles, l'ONUCI déploie des activités humanitaires au profit de la population. cesactivités vont de la fourniture de l'eau potable aux populations à la lutte contre les incendies.

Les douze unités médicales de la force de l'ONUCI effectuent des centaines de consultations médicales par jour. Les bataillons offrent aussi des vêtements, des vivres, des médicaments et des fournitures scolaires aux populations vulnérables des régions où ils sont basés.

Lors des examens scolaires de 2006 dans la zone centre, nord et ouest, la force de l'ONUCI, soutenue par des fonctionnaires de la mission, a transporté et assuré la sécurité des épreuves.
.
Les militaires onusiens et - à travers le programme de Projets à impact rapide (QIPS - sigle anglais) - les civils, effectuent aussi d'importants travaux de réhabilitation de routes, de pistes et de ponts. Cette année ils l'ont fait notamment à Bouaké, Daloa, Man, Yamoussoukro et Zambakro.

Marie Mactar Niang

MAINTIEN DE LA PAIX DE L'ONU APERÇU 2007

L'année écoulée a vu une forte expansion des activités de maintien de la paix, les opérations étant devenues non seulement plus nombreuses, mais plus complexes. Au début de 2006, les activités de maintien de la paix, réparties entre 18 opérations et 13 missions ou bureaux sur le terrain, occupaient au total quelque 85 000 personnes. En août 2007, l'effectif total des opérations et missions de paix était passé à plus de 100 000.

Parmi les 110 pays qui ont mis des troupes au service du maintien de la paix durant l'année écoulée, le Bangladesh, l'Inde et le Pakistan sont au premier rang, ayant à eux trois fourni plus de 40 % de l'effectif total des opérations et missions.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont aussi pour mandat d'aider au rétablissement et à l'amélioration des services essentiels, de relancer et de soutenir les processus de paix en difficulté et d'aider à l'élimination des causes des conflits. Elles doivent s'acquitter de ces fonctions multiples dans des conditions souvent instables et dangereuses, les soldats de la paix pouvant se heurter à la résistance de factions et de groupes armés qui refusent de s'associer au processus de paix. Ce genre de situation se présente dans nombre des opérations actuellement en cours, notamment en République démocratique du Congo, au Liban et au Soudan.

En 2006 et 2007, 85 Casques bleus ont sacrifié leur vie à la cause de la paix.

Le maintien de la sécurité pendant la phase de transition qui suit les conflits et le maintien de l'ordre public sont restés des éléments essentiels des opérations de maintien de la paix durant l'année écoulée. La Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste, dans les mois qui ont suivi son déploiement, a dû s'occuper en priorité de rétablir et de maintenir la sécurité, en veillant à ce que la police internationale fasse respecter les lois du pays, tout en procédant parallèlement à l'habilitation des membres des forces de police nationales.

En Haïti, le Gouvernement a adopté un plan de réforme de la Police nationale haïtienne élaboré en concertation avec la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH). Les opéra-

tions menées conjointement par la MINUSTAH et la Police nationale haïtienne ont contribué à l'amélioration de la sécurité à Port-au-Prince. En République démocratique du Congo, les élections se sont déroulées pour l'essentiel dans le calme mais, le 20 août 2006, peu avant la proclamation des résultats provisoires du scrutin pour l'élection du Président, des incidents violents ont éclaté à Kinshasa. Le lendemain et le surlendemain, ces incidents ont dégénéré en des affrontements mettant aux prises les gardes rapprochées des principaux candidats à la présidence.
L'ordre a pu être rétabli grâce à l'intervention rapide des militaires et des policiers de la Mission de l'Organi-sation des Nations Unies en République démocratique du Congo et de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne, ainsi qu'à une action diplomatique concertée, et le second tour du scrutin présidentiel a pu se dérouler globalement dans le calme.

De plus en plus fréquents, les incidents de ce genre, qui nécessitent l'intervention de l'ONU, illustrent à quel point il importe, pour asseoir la légitimité de l'État, que les institutions chargées de la sécurité ne soient pas livrées à elles mêmes. Renforcer les moyens et les institutions des pays, en particulier dans le domaine de la sécurité, est une entreprise de longue haleine dont le succès implique l'engagement politique des forces vives de la nation et dépend du soutien de la communauté internationale, en particulier des donateurs.

Il importe tout particulièrement d'inciter les autorités nationales et locales à prendre en charge les réformes nécessaires, en vue de limiter le rôle de l'armée dans le maintien de la sécurité intérieure, et de faire en sorte que, subordonnées à l'autorité civile, toutes les forces de sécurité observent un minimum de règles en matière de responsabilité, de transparence et de respect des droits de l'homme..

L'assistance électorale continue d'être un élément essentiel, et généralement efficace, de nombreuses opérations de maintien de la paix. Ainsi, en Haïti, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone et au Timor-Leste, les Nations Unies ont continué d'aider au bon déroulement de phases de transition complexes et délicates, en facilitant la tenue d'élections qui ont abouti à la mise en place de nouveaux gouvernements.

Après les élections, le plus difficile est d'institutionnaliser un régime démocratique pluraliste de sorte que la gestion des affaires publiques obéisse aux impératifs d'ouverture, de transparence et de responsabilité. Les élections offrent à un pays une chance d'échapper au cercle vicieux de l'instabilité politique, de la violence et de la pauvreté, et de montrer qu'un gouvernement élu tire sa légitimité non seulement des suffrages des citoyens, mais aussi, et surtout, de son aptitude à assurer la sécurité en toute impartialité et à mettre les services sociaux essentiels à la portée de tous.

En Haïti, au Libéria, en République démocratique du Congo et au Timor-Leste, les missions de paix et les équipes de pays des Nations Unies ont collaboré avec le gouvernement élu à la mise en place d'institutions administratives largement ouvertes. Les mesures visant à renforcer les institutions nationales, à rendre la gestion des dépenses publiques et la collecte des impôts plus transparentes et à réformer l'appareil de sécurité ont fait l'objet d'une attention toute particulière; l'adoption de telles mesures figure généralement au nombre des étapes essentielles de la phase de retrait d'une mission de maintien de la paix.

Partager la responsabilité du maintien de la paix avec les organisations multilatérales à vocation mondiale ou régionale, c'est œuvrer en priorité à tisser des partenariats plus solides avec celles-ci. Au Darfour, l'insécurité va s'aggravant, et les difficultés qui en résultent pour la Mission de l'Union africaine au Soudan ont rendu celle-ci tributaire du soutien logistique de l'ONU.

Le 12 juin 2007, à Addis-Abeba, le Gouvernement soudanais a admis le principe du déploiement au Darfour d'une opération hybride Union africaine-ONU, et le 31 juillet, le Conseil de sécurité a approuvé la mise sur pied de cette opération, dont l'effectif comprendra près de 20 000 soldats et plus de 6 000 policiers.

[Adapté de "Maintien de la paix de l'ONU 2007, Extraits du rapport du Secrétaire-Général sur l'activité de l'Organisation" publié par le Departement de l'information publique (DPI) des Nations Unies]

DES PRINCIPES ET VALEURS POUR L'HUMANITÉ

" Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits " selon le premier article de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme qui, constitue un des principes fondamentaux des Nations Unies.

Toujours selon la même source, chacun doit bénéficier de ses droits sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'origine nationale ou de toute autre situation.

Ces affirmations sont parmi les principes et valeurs fondamentaux des Nations Unies, consacrés par la Déclaration universelle, la Charte des Nations Unies et d'autres textes de l'ONU. Sur la base de ces principes, l'on reconnait un certain nombre de droits à tout individu dont :

- le droit à la vie, à la liberté et à la surêté de sa personne ;

- le droit à la reconnaissance de sa personnalité juridique ;

- le droit à une nationalité ;

- le droit de circuler librement ;

- le droit de choisir sa résidence à l'intérieur d'un état ;

- le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis ;

- le droit à l'éducation et à la santé, etc.

Il y a un lien évident entre ces droits et les questions qui, très souvent, font la une en Côte d'Ivoire.

Du fait qu'elles n'ont jamais été déclarées à l'Etat civil, des milliers de personnes sont privées de leur droit à la reconnaissance de leur personnalité juridique. Il s'a-git d'une situation que les audiences foraines essaient de régler.

Le manque de papiers d'identité a également une incidence sur le droit de circuler librement, car il expose l'individu concerné à des abus tels que le racket, dont d'autres sont victimes, même ceux qui ont des pièces d'identité.

Par ailleurs, les élections qui devront couronner la sortie de crise devront donner à tous les citoyens majeurs l'occasion de jouir de leur droit de choisir librement leurs représentants à la direction des affaires publiques du pays, un droit dont ils n'ont pas bénéficié depuis sept ans ou plus.

Parmi d'autres principes on peut citer le droit d'être à l'abri de certains abus : nul ne doit être soumis à l'esclavage, à la torture ou à d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants.

La reconnaissance de ces principes contribue à la paix et au progrès social. D'autres valeurs y contribuent, dont la tolérance, la solidarité, l'intégrité, le respect de l'autre et le partage de la responsabilité.

Ces valeurs, qui sont valables tant pour les rapports entre les individus que pour les relations entre les communautés ou les nations, ne vont pas de soi, comme l'a souligné l'ancien secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, dans un discours prononcé le 12 décembre 2003 à l'Université de Turbingen en Allemagne.

" Nous devons les défendre. Nous devons les renforcer, " a-t-il fait remarquer. " Et nous devons trouver en nous la force de les vivre au quotidien, dans notre vie privée aussi bien que dans notre communauté, dans notre pays et dans le monde ".

Pour de plus amples informations, lire :

- La Declaration universelle des Droits de l'Homme ;

- La Charte des Nations Unies.

Directeur de publication : **Margherita Amodeo** - Conseiller : **Hamadoun Touré** - Rédacteur en Chef : **Kenneth Blackman**
Crédits photos : **Ky Chung, Basile Zoma**
Publié par le Bureau de l'Information Publique - **www.onuci.org**

Ensemble pour la PAIX